



RAPPORT D'ACTIVITÉS 2010-2011

Rapport d'activités 2010-2011

A.P.E.M.H.
Association des Parents d'Enfants Mentalement Handicapés

Juin 2011

SOMMAIRE

A.P.E.M.H. Hébergement et Services asbl Home-Service asbl - Réseau Spécialisé Handicap	4	
A.P.E.M.H. Formation et Travail asbl A.P.E.M.H. Société Coopérative	5	
LES ACTIVITÉS DE L’A.P.E.M.H.		
L’Assemblée Générale Les conseils d’administration de la Fondation A.P.E.M.H. et de l’A.P.E.M.H. Hébergement et Services asbl	6	
Les Réviseurs de Caisse Les Réunions des Conseils d’Administration Les Groupes de Travail	7	
LA DIRECTION DE L’A.P.E.M.H.		
LE PERSONNEL DE L’A.P.E.M.H. au 1 ^{er} juin 2011.....	8	
Les Services et structures de l’A.P.E.M.H. Hébergement et Services asbl	9	
PARTENARIATS		
A.P.E.M.H. Société Coopérative - A.P.E.M.H. Société Coopérative - Parc Merveilleux S.A. Home-Service asbl - UFEP	14	
LES AMICALES		15
Affiliations de l’A.P.E.M.H. Programmes et projets	16	
Projets en cours et/ou terminés	17	
Personnes Prises en Charge par l’A.P.E.M.H. au 1 ^{er} juin 2011 (tableau)	18	
Récapitulatif	19	
LES ACTIVITÉS		
Home-Service asbl	20	
A.P.E.M.H. Société Coopérative	23	
A.P.E.M.H. Formation et Travail asbl	26	

L'A.P.E.M.H., Association des Parents d'Enfants Mentalement Handicapés, réalise ses objets avec le concours et/ou par l'intermédiaire des divers organismes A.P.E.M.H. opérant sur le terrain d'après les dispositions prévues par les objectifs définis dans leurs statuts respectifs.

A.P.E.M.H. - Hébergement et Services asbl

Objets définis dans les statuts :

Art. 3. L'association a pour objets :

- a) d'établir, de maintenir et de renforcer les contacts entre les parents et les responsables d'enfants ou adultes mentalement handicapés ;
- b) d'aider les parents et les responsables dans la lourde tâche d'éducation des enfants et des adultes mentalement handicapés ;
- c) de maintenir des contacts étroits avec les centres d'éducation, le personnel éducatif, les autorités compétentes et tout autre organisme national ou international s'occupant des problèmes de la déficience mentale.
- d) d'assurer, de promouvoir et de favoriser la création, la gestion ou la cogestion :
 - de services d'hébergement temporaire et/ou continu ;
 - de services de soutien et de consultation ;
 - de crèches, jardins d'enfants et de centres de loisirs ;
 - de centres régionaux thérapeutiques et de réadaptation (Centres de Jour et Services d'Activités de Jour)
 - de Centres d'Activités, de Réadaptation et de Rencontre
 - d'un Réseau spécialisé dans le domaine du handicap ;
 - de Centres de Formation et de Travail ;
 - d'un Centre de Formation Continue pour professionnels intervenant dans le secteur social et d'aides et de soins ;
 - de tout autre service visant à développer sa mission
- e) d'organiser et de gérer des colonies de vacances et des week-end de rencontre pour enfants et adultes mentalement handicapés
- f) de favoriser l'intégration des enfants et des adultes mentalement handicapés dans la société
- g) de représenter et de défendre les intérêts des enfants et des adultes mentalement handicapés, des parents et des responsables de ces handicapés, tant sur le plan moral que matériel ;
- h) de faire connaître, par des actions d'information et de propagande, les problèmes posés par la déficience mentale.

L'association pourra réaliser ses objets avec le concours et/ou par l'intermédiaire de l'A.P.E.M.H. ou par d'autres organisations poursuivant des buts identiques.

Home-Service asbl Réseau Spécialisé Handicap Service d'Aides et de Soins à domicile de l'A.P.E.M.H.

Objets définis par les statuts de l'association

Art. 4. L'association a pour objets :

d'agir en tant que Réseau, spécialisé dans la prise en charge de personnes dépendantes avec un handicap mental (actes essentiels de la vie, tâches domestiques, mesures de soutien et de conseil, aides techniques, adaptations du logement ...).

Le Réseau est l'interlocuteur direct auprès de tout acteur oeuvrant dans le domaine de l'Assurance Dépendance.

Il participe à la coordination de la prise en charge autour de la personne dépendante avec un handicap mental au sein des différents services de l'A.P.E.M.H. asbl (hébergement, lits de vacances, accueil de jour) et/ou à domicile de la personne mentalement handicapée

Il assure toute démarche pour la personne handicapée mentale dépendante visant le maintien de ses capacités, le soutien aux acquisitions et au développement de l'autonomie en respectant son projet d'accompagnement adapté à ses besoins et aux attentes de sa famille.

Il favorise la création de tout autre service visant à développer sa mission.

L'association pourra réaliser ses objets avec le concours et/ou par l'intermédiaire de l'A.P.E.M.H. ou par d'autres organisations poursuivant des buts identiques.

A.P.E.M.H. Formation et Travail asbl

Objets définis par les statuts de l'association

Art 4. L'association a pour objet de promouvoir la formation et la mise au travail des personnes mentalement handicapées.

Aux fins de l'accomplissement de son objet social l'association procédera notamment :

- à l'engagement de personnel (formateurs, agents techniques, travailleurs sociaux etc.) nécessaires à l'accomplissement de sa finalité sociale ;
- à la formation et à l'échange de personnel dans le cadre de mesures d'inclusion socio-professionnelle ;
- à la réalisation de parcours de formation et d'insertion socio-économique, à la création et au soutien de structures chargées de l'accompagnement psycho-social et dans le cadre de mesures d'inclusion socio-professionnelle, à la gestion de centres de formation ainsi que d'ateliers de mise au travail, de centres d'aide par le travail, de coopératives sociales et d'autres structures d'insertion socio-professionnelle.

L'association procédera également :

- à l'organisation de conférences, séminaires, formations, voyages d'étude ;
- à toute publication, édition ou diffusion de publications utiles à l'accomplissement de l'objet social ;
- à toute démarche auprès des autorités nationales, internationales ou étrangères utile ;
- à des échanges et transferts sur l'accompagnement socio-professionnel multidimensionnel des personnes mentalement handicapées.

L'association pourra réaliser ses objets avec le concours et/ou par l'intermédiaire de l'A.P.E.M.H. ou par d'autres organisations poursuivant des buts identiques.

A.P.E.M.H. Société Coopérative

Objets définis par les statuts de l'association

Art. 3. La société a pour objet :

- 3.1. l'étude, l'organisation et la promotion de toutes activités d'exploitation, de commerce et de travail dans le but de permettre la formation et l'intégration sociale dans la vie active des handicapés nécessitant, le cas échéant, une guidance socio-éducative et un apprentissage particuliers ;
- 3.2. la commercialisation, c'est-à-dire la promotion, la diffusion, l'achat et la vente sous toutes formes appropriées de produits fabriqués, transformés, cultivés ou élevés par des handicapés.

Pour réaliser son objet, la société coopérative est autorisée à

- 3.3. constituer et entretenir tous stocks de produits et de marchandises, posséder tous dépôts ou entrepôts particuliers, procéder à toutes opérations nécessaires ;
- 3.4. implanter, exploiter ou faire exploiter tous magasins de vente ;
- 3.5. apporter tout concours financier sous quelque forme que ce soit aux associés de la société coopérative ;
- 3.6. mettre en œuvre les techniques commerciales et publicitaires à promouvoir les ventes dont question ;
- 3.7. effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à la réalisation des objets ci-dessus ;
- 3.8. faire le commerce de produits diététiques ainsi que de fleurs, plantes et semences.

L'association pourra réaliser ses objets avec le concours et/ou par l'intermédiaire de l'A.P.E.M.H. ou par d'autres organisations poursuivant des buts identiques.

LES ACTIVITÉS DE L’A.P.E.M.H.

L’Assemblée Générale

Lors de l’Assemblée Générale de l’asbl A.P.E.M.H. Hébergement et Services
le 28 juin 2010 concernant la clôture de l’année civile 2009,
et de l’Assemblée de la Fondation A.P.E.M.H.

tenues

au Domaine du Château

Bettange-sur-Mess

les membres sortants et rééligibles du groupe 3 qui se sont présentés:

Mme Schaul-Fonck Gaby

M Charlé Norbert

M Raus Jean-Marie

M Wagener François

ont été réélus

Les conseils d’administration de la Fondation A.P.E.M.H. et de l’A.P.E.M.H. Hébergement et Services asbl

Président

Ady Kayser

Président ff

Roland Anen

Vice-présidents

Paul Kihn

Alain Gaspar

Secrétaire

Fernand Hauptert

Trésorier

Carlo Beaumet

Administrateurs du C.A. de la Fondation A.P.E.M.H.

Margot Poensgen-Ginter
Marianne Tholl-Hoesdorff
Roland Anen
Lucien Bechtold
Raymond Ceccotto
Erny Dornseiffer
Albert Federspiel
Romain Kraemer
André Lutgen
Georges Mersch
Marc Peiffer
Jean-Marie Raus
Marc Schmit
François Wagener
Romain Wester

Administrateurs du C.A. de l’A.P.E.M.H. Hébergement et Services

Margot Poensgen-Ginter
Gaby Schaul-Fonck
Marianne Tholl-Hoesdorff
Jos Beysse
Norbert Charlé
Erny Dornseiffer
Albert Federspiel
Romain Kraemer
André Lutgen
Georges Mersch
Marc Peiffer
Jean-Marie Raus
Marc Schmit
François Wagener

Monique Bachner - invitée

Conseillers honoraires/Experts : Victor Ciré
Jean Giwer
Mathias Greisch
Michel Krecké
Marcel Wolf

Les Réviseurs de Caisse

pour l'A.P.E.M.H. Hébergement et Services

Madame Majerus
Monsieur Werner

pour la Fondation A.P.E.M.H.

Madame Kraemer
Monsieur Bernardini

Les Réunions des Conseils d'Administration

Depuis l'Assemblée Générale le 28 juin 2010, 5 réunions des Conseils d'Administration ont eu lieu :

22 septembre 2010 aux Ateliers Parc Hosingen

La réunion était précédée de la visite de la nouvelle maison d'accueil «WG Housen»
Eesber Wee - Hosingen

24 novembre 2010 au Domaine du Château à Bettange-sur-Mess

Thème spécifique: un nouveau service:
Le service CPI (Coordination de Projets d'Intervention)

9 février 2011 au Domaine du Château à Bettange-sur-Mess

Thème spécifique présenté par Madame Doriane Palanga - assistante sociale
Service social de l'A.P.E.M.H. - Rapport d'activités 2010

28 avril 2011 au Domaine du Château à Bettange-sur-Mess

Réunion commune des Conseils d'Administration
Fondation A.P.E.M.H.
A.P.E.M.H. Hébergement et Services asbl
A.P.E.M.H. Formation et Travail
A.P.E.M.H. Société Coopérative
Home Service asbl

Thème spécifique: Règlement d'Ordre Interne (ROI)

25 mai 2011 au Domaine du Château à Bettange-sur-Mess

Thème spécifique: Statuts de la Fondation A.P.E.M.H. en relation avec le nouveau ROI

Les Groupes de Travail

«Öffentlechkeetsarbecht»

Coordinatrice: Madame Edmée Cathrein

Membres: Mmes Kamper, Majerus, Weber,
MM Beaumet, Carvalho, Ciré, Federspiel, Gaspar, Giwer, Heinen, Kayser, Kraemer,

Objectifs:

Contacts et informations pour et avec les parents d'enfants mentalement handicapés,
organisation et préparation d'actions de sensibilisation (conférences, expositions, concerts, ...),
bulletin de contact,
élaboration de matériel d'information,
préparation d'articles pour la presse locale.

«Finances»

Coordinateur: Monsieur Carlo Beaumet

Membres: Mmes Braquet, Wegner
MM Ceccotto, Giwer, Hauptert, Kayser, Kihn, Lutgen

«Nord»

Membres: Mmes Braquet, Cathrein, Serres, Tholl-Hoesdorff,
MM Beaumet, Bechtold, Ceccotto, Giwer, Hauptert, Kayser, Mersch, Wester,

LA DIRECTION DE L'A.P.E.M.H.

Direction générale

Raymond Ceccotto
Directeur Général
Liette Braquet
Directrice Structures «Formation et de Travail»
Edmée Cathrein
Directrice Structures «Hébergement et Accueil de Jour»
Sylvie Hirtz
Directrice «Services et Suivi à Domicile»

Consultants à la direction

Angèle Wegner
Consultante à la Direction
Stéphanie André
Conseil juridique
Lynn Hary
Conseil en communication

Direction de proximité

Chargé/es de direction:

Renée Bastian
Peggy Becker
Marion Kamper
Georges Peschon
Jacky Vandevelde
Mireille Weber
Sonja Konz (Services Administratifs et Finances)

pour info : Formation et Travail

Chargé/es de direction :

Michèle Serres
Marc Neu

Attachés à la direction

Guy Feidt
Guy Willems

LE PERSONNEL DE L'A.P.E.M.H. au 1er juin 2011

Hébergement et Services asbl	285 personnes
Fondation A.P.E.M.H.	2 personnes

Personnel des associations partenaires

Coopérative	73 personnes
Home-Service	28 personnes
Formation et Travail	44 personnes
SA	31 personnes
Maison Relais Inclusive Topolino	10 personnes

(total 473 personnes)

Stagiaires Centre de Propédeutique Professionnelle	86 personnes
Travailleurs handicapés	264 personnes

Les services et structures de l'A.P.E.M.H. Hébergement et Services asbl

Accueil «jour et nuit»

Foyer de la Solidarité	Esch / Nossbiérg
Foyer Roude Fiels 1	Esch / Nossbiérg
Foyer Roude Fiels 2	Esch / Nossbiérg
Nidderkuerer Haus	Niederborn
Déifferdenger Haus	Differdange
Uewerkuerer Haus 1	Oberborn
Uewerkuerer Haus 2	Oberborn
Foyer de l'Amitié	Mondorf
Foyer Fermette	Bettange/Mess
Foyer Senior 1	Esch / Nossbiérg
Foyer Senior 2	Esch / Nossbiérg
Beetebuerger Haus	Bettembourg
Foyer Patton	Esch-sur-Alzette
Foyer "Cliärwer Haus"	Clervaux
Foyer Wahlhausen 1	Wahlhausen
Foyer Wahlhausen 2	Wahlhausen
Haus "Am Weier1"	Esch-sur-Alzette
Haus "Am Weier 2"	Esch-sur-Alzette
WG Housen	Hosingen

Accompagnement Educatif en Milieu Ouvert (A.E.M.O.)

Maison Think	Esch-sur-Alzette
Haus «Georges Mayer»	Dudelange
Haus «Um Cents»	Luxembourg
Haus «Am Woivre»	Oberborn
Haus «Lalleng»	Esch-sur-Alzette / Lalleng
Wunning «Aal Esch»	Esch-sur-Alzette
Unités autonomes	

Accueil de Jour:

Maison Relais Inclusive - TOPOLINO	Differdange
Centre d'Activités, de Réadaptation et de Rencontre (CARR)	Esch/ Nossbiérg
Centre Régional Thérapeutique et de Réadaptation	Esch / Nossbiérg
• Centre de Jour pour Handicapés profonds et Polyhandicapés	
• Service d'Activités de Jour (SAJ)	
Centre de Jour pour Handicapés profonds et Polyhandicapés	Mondorf
Centre de Jour pour Handicapés profonds et Polyhandicapés	Clervaux

Les services

Equipe Médico-Psycho-Pédagogique et Sociale (EMPPS)
Service d'Accompagnement Psycho-Social et Educatif (SAPSE)
Service Social
Service de Conseil et d'Accompagnement aux Familles (SCAF)
Service de Placement temporaire
Service d'Accompagnement Educatif en Milieu Ouvert (A.E.M.O.)
Service "Loisirs" du Milieu Ouvert

Un nouveau lieu d'accueil «jour et nuit» à Hosingen

HOUSENER WG (Wunngemeinschaft)

Cette maison bifamiliale fonctionne depuis novembre 2010. Elle permet à 8 jeunes adultes de vivre leur autonomie tout en leur assurant un encadrement permanent.



Rénovations en cours :

**Foyer Rouge Fiels
Nossbiërg**



Rénovation terminée :

**Centre de Jour
Nossbiërg**



HAUS AM WEIER 1 - HAUS AM WEIER 2

Ces maisons fonctionnent depuis avril 2010. Chaque maison dispose de 10 chambres individuelles et d'un appartement pour 2 personnes. Elles offrent un encadrement 24h/24h à des personnes vieillissantes.

Esch-sur-Alzette



Ouverture 15 septembre 2010 :

**Le Service d'Activités, de Réadaptation et de Rencontre (CARR)
Esch-sur-Alzette - Nossbiert**



Ouverture octobre 2010 :

**Le Centre pour personnes handicapées graves et polyhandicapées
«Sonnenhaus» Clervaux
(structure initiée par l'asbl «Mateneen doheem»)**



PARTENARIATS

Pour satisfaire à l'objet de ses statuts, l'A.P.E.M.H. a délégué une partie de ses activités à des associations liées :

A.P.E.M.H. Formation et Travail asbl

Président : Monsieur Roland Anen

Responsable pour le volet « Formation et Travail » des Centres de Propédeutique Professionnelle et des Ateliers Protégés.

A.P.E.M.H. Société Coopérative

Président: Monsieur Paul Kihn

Responsable pour le volet «économique» des Ateliers Protégés.

Direction des domaines «Formation et Travail»

Madame Liette Braquet

directrice

Formation et Travail

Chargés de direction :

Madame Michelle Serres

Monsieur Marc Neu

Attaché à la direction :

Monsieur Guy Feidt

Coordonnateur-vétérinaire Parc Merveilleux :

Monsieur Guy Willems

Parc Merveilleux S.A.

Président: Monsieur Fernand Hauptert

La S.A. Parc Merveilleux met ses structures à la disposition de l'A.P.E.M.H. Formation et Travail pour y faire fonctionner un Centre de Formation et de Travail.

Home-service asbl

Président: Monsieur Alain Gaspar

Gérance des affaires de l'Assurance Dépendance.

UFEP (Unité de Formation et d'Éducation Permanente)

Coordinateur: Monsieur Raymond Ceccotto

Offre de stages de formation aux professionnels intervenant dans le secteur du handicap et dans le secteur social et d'aides et de soins en général.

LES AMICALES

Deux Amicales opèrent actuellement en faveur des personnes mentalement handicapées. Au centre de leurs préoccupations se trouvent les besoins, les désirs et les intérêts de celles-ci. Dans ce sens, leurs activités ont pour but de promouvoir et de soutenir l'effort social et éducatif entrepris par la Fondation A.P.E.M.H. dans sa lutte pour l'amélioration matérielle et morale du sort des personnes avec handicap. Les Amicales organisent au cours de l'année des manifestations de tous genres. Ces manifestations permettent de faire connaître au grand public la situation des personnes handicapées. Elles sont également une source de revenus permettant l'organisation de loisirs en commun.

Amicale de l'Enfance Handicapée du Centre Nossbiert :

Président: Monsieur Jacques Heinen

Fondée en 1976

Amicale Amitié 81 :

Président : Monsieur Norbert Molitor

Fondée en 1981



Affiliations de l’A.P.E.M.H.

au niveau national

à l’Entente des Gestionnaires des Centres d’Accueil «EGCA»,

à l’Entente des Foyers de Jour «EFJ»,

à la Confédération luxembourgeoise des prestataires et ententes dans les domaines de Prévention, d’Aide et de Soins aux personnes dépendantes «COPAS»,

au réseau Handicap «RIAD» - Réseau Indépendant d’Aide aux Personnes dépendantes,

à l’Association Nationale des Communautés Éducatives «ANCE»,

à **INFO-HANDICAP**

L’A.P.E.M.H. est également représentée

au Conseil Supérieur des Personnes Handicapées

à la plateforme de coopération avec le Ministère de la Famille et de l’Intégration.

à la plate-forme «Handicap» de l’EGCA

au niveau international

à la Confédération des Organisations Familiales de l’Union Européenne «COFACE»,

à la Ligue Internationale des associations pour les personnes handicapées mentales «ILSMH»,

à l’Association Européenne des personnes handicapées mentales et de leurs familles «INCLUSION EUROPE»,

à l’Action Européenne des Handicapés «AEH»,

à l’Association de Recherche et de Formation sur l’Insertion en Europe «ARFIE».

à l’EAMHID - European Association for Mental Health in Intellectual Disability

Programmes et projets

Réseaux d’échanges

Projet FSE – Echanges et coopérations entre parcs d’attractions et ateliers protégés

Ce partenariat transnational est dédié à la comparaison des pratiques et des politiques sociales de 4 pays européens : le Luxembourg, la France, l’Allemagne et le Royaume-Uni. Ils échangent en particulier leurs expériences en matière d’exclusion et de difficultés rencontrées sur le marché du travail par les sans abris et les personnes handicapées. Ce projet, en 2009, constitue la prolongation des échanges déjà engagés par les projets EQUAL 2005-2007 et ESF 2008-2009.

Treffen der deutschsprachigen Lebenshilfen

Il s’agit ici de rencontres annuelles entre associations de parents d’enfants mentalement handicapées. Les représentants des conseils d’administrations et des directions respectives s’échangent sur des thèmes et problématiques communes dans l’accompagnement des personnes handicapées, la gestion de structures et des politiques nationales en faveur de la personne handicapée.

Projets en cours et/ou terminés

Aide aux aidants (COFACE)

Il s'agit d'un partenariat du programme LLL (Lifelong Learning) -Grundtvig (formation des adultes) dont la priorité va à l'aide et au soutien aux aidants familiaux.

TRINNODD (www.trinnodd.eu) (projet terminé février 2011)

Ce projet, qui se déroule sur une durée de 27 mois, avait pour objectif de développer et d'organiser des modules de formation sur la problématique du Double Diagnostic, en se basant sur les recommandations du projet TRIADD (www.triadd.lu), sur les conclusions des analyses de besoins effectuées dans les pays partenaires et sur les apports récents des recherches en la matière. L'année 2010 sera consacrée à l'évaluation spécifique des modules et à la dissémination des résultats aux niveaux local et européen.

COMCADES - Compétences Spécifiques des Cadres/Entrepreneurs de l'Économie Sociale (projet terminé septembre 2010)

Des cadres du domaine social de chacun des pays partenaires de ce projet ont été soumis à un questionnaire dans lequel ils ont pu valider leurs compétences et exprimer leur niveau de maîtrise. L'objectif final était, d'une part, d'identifier les compétences pour lesquelles les cadres possèdent le moins de maîtrise et de proposer des pistes de formation adaptées, d'autre part de préparer des recommandations pour une formation européenne.

New paths to inclusion (Lebenshilfe AT)

Il s'agit d'un projet de l'association Lebenshilfe Autriche concernant la participation des personnes handicapées dans la définition de leur projet de vie et de la mise en pratique de certains articles de la Convention des Nations Unies sur les Droits des Personnes handicapées.

Projet CQ2 (partenariat Leonardo - programme LLL)

Les changements dans les modes d'accompagnement des personnes handicapées

Trois régions transfrontalières ont pris pour objectif de comparer les changements dans l'accompagnement des personnes handicapées aux évolutions récentes dans les textes et recommandations des politiques nationales et européennes ainsi qu'aux contenus de formation proposés ces dernières années dans les parcours formatifs des professions sociales et médico-sociales.

Diverses visites d'études et échanges bilatéraux et multilatéraux

En plus de ces échanges plus formalisés, les membres de la direction et les professionnels du terrain entretiennent des échanges de pratiques et d'analyses de projets dans le cadre de rencontres thématiques plus ponctuelles et de journées d'études.

PERSONNES PRISES EN CHARGE PAR L'A.P.E.M.H. 01/06/2011

HEBERGEMENT ET SERVICES

TYPE DE STRUCTURES D'HEBERGEMENT	PERSONNES PRISES EN CHARGE	LISTE D'ATTENTE
FOYERS	152 personnes	98 personnes
MILIEU OUVERT	46 personnes	6 personnes
TOTAL	198 personnes	104 personnes

L'ACCUEIL TEMPORAIRE	PERSONNES PROFITANT DU SERVICE TEMPORAIRE	TOTAL DES LITS TEMPORAIRES
TOTAL	61 personnes	21 lits dont 3 occupés par des résidents fixes

TYPE DE SERVICES	PERSONNES INTERNES	PERSONNES EXTERNES	LISTE D'ATTENTE
SERVICE D'ACTIVITE DE JOUR	13 personnes	14 personnes	6 personnes
CENTRE DE JOUR	12 personnes	23 personnes	4 personnes

TYPE DE SERVICES	PERSONNES PRISES EN CHARGE	LISTE D'ATTENTE
SERVICE SeSAD	96 personnes	
SERVICE CARR	40 enfants et adolescents	3 enfants et adolescents
SERVICE SCAF	48 familles	
MAISON RELAIS INCLUSIVE	17 enfants dont 4 enfants en situation de handicap	24 enfants dont 2 enfants en situation de handicap

FORMATION ET TRAVAIL

STRUCTURES DE TRAVAIL ET DE FORMATION	PERSONNES INTERNES	PERSONNES EXTERNES	LISTE D'ATTENTE
ATELIERS BETTANGE	44 personnes sous contrat de travail	117 personnes sous contrat de travail	1 inscription et 6 demandes en cours
ATELIERS PARC	6 personnes sous contrat de travail	48 personnes sous contrat de travail	
ATELIERS HOSINGEN	11 personnes sous contrat de travail	41 personnes sous contrat de travail	3 demandes en cours
CPP BETTANGE / NOSSBIERG	5 stagiaires	48 stagiaires	34 inscriptions liste d'attente CPP et 30 demandes en cours
CPP PARC	0 stagiaire	8 stagiaires	
CPP HOSINGEN	5 stagiaires	15 stagiaires	1 inscription et 10 demandes en cours

RECAPITULATIF

635 personnes différentes ayant une déficience mentale sont prises en charge par une ou plusieurs structures ou services de l'A.P.E.M.H.

La répartition des effectifs par structure ou service :

- 198 personnes en structures d'hébergement
- 61 personnes en accueil temporaire
- 62 personnes en structures de jour
- 96 personnes prises en charge par le service de soutien et d'aide à domicile
- 48 familles prises en charge par le service d'accompagnement aux familles
- 44 enfants et adolescents pris en charge par des services d'accueil de jour dans le domaine de l'enfance et adolescence (CARR et TOPOLINO)
- 348 personnes en structures de formation et de travail

Actuellement 155 personnes en situation de handicap figurent sur la liste d'attente des différentes structures d'accueil de l'A.P.E.M.H. dont :

- 104 personnes pour les structures d'hébergement
- 10 personnes pour les structures de jour
- 5 enfants pour les services spécialisés dans le domaine de l'enfance (CARR et TOPOLINO)
- 36 personnes pour les structures de formation et de travail

**Home-service Association sans but lucratif ;
Réseau Spécialisé Handicap ;
Service d'Aides et de Soins à domicile de l'A.P.E.M.H.**

LES ACTIVITÉS DU HOME-SERVICE

1. Membres :

Le comité de l'association se compose de 7 administrateurs et de 1 expert

Monsieur Gaspar Alain	Président
Madame Wegner Angèle	Trésorière
Monsieur Raus Jean-Marie	Secrétaire
Madame Cathrein Edmée	Administratrice
Monsieur Beaumet Carlo	Administrateur
Monsieur Kraemer Romain	Administrateur
Monsieur Peiffer Marc	Administrateur
Madame Hirtz Sylvie	Experte

2. Les réunions du Conseil d'administration :

Depuis son Assemblée Générale tenue le 2 juin 2010, le Conseil d'Administration du Home-Service s'est réuni à 3 reprises.

02 juin 2010 au 1, rue de l'Eglise à Bettange/Mess

Thème spécifique présenté par Mme Konz Sonia traitant «le cadre légal et les activités de l'Assurance Dépendance».

12 janvier 2011 au 10, rue du Château à Bettange/Mess

Thème spécifique présenté par Mme Konz Sonja traitant « l'organisation de la facturation Assurance Dépendance et les valeurs monétaires ».

« L'évolution du service SeSAD en 2010 » a été présentée par Mme Becker Peggy.

11 mai 2011 au 1, rue de l'Eglise à Bettange/Mess

Thème spécifique présenté par Mme Becker Peggy « Données chiffrées sur l'évolution du nombre de dossiers suivis par le service SeSAD ».

LES SERVICES GÉRÉS PAR LE HOME-SERVICE

Le Home-Service asbl a été créé pour assurer les activités dans le cadre de la loi sur l'Assurance Dépendance.

1. Le Service SeSAD – Service de Soutien et d'Aide à Domicile

Il intervient comme réseau d'aides et de soins au domicile de la personne.

Il a pour objectif la mise en place d'un projet d'accompagnement adapté aux besoins de la personne avec une déficience intellectuelle et aux attentes de la famille et propose une organisation des aides et soins, ainsi que des prestations directes.

- Il offre - à l'égard de la personne déficiente intellectuelle des activités de conseil et de soutien à la personne, en offrant entre autre un soutien aux acquisitions de son autonomie et au développement de ses potentialités.
- à l'égard de la famille de la personne déficiente intellectuelle, des activités de conseil et de soutien à l'entourage, entre autre sous la forme d'une guidance par rapport à l'apprentissage de compétences ainsi que des prestations de répit.
 - à l'égard du réseau de partenaires professionnels un suivi garantissant la cohérence des aides entre les différents acteurs du projet, une coordination et une supervision des différents intervenants dans l'exécution de leurs tâches.

2. La fonction de coordination est prévu à l'article 11 et 13 de la convention cadre définissant dans le cadre de l'Assurance Dépendance les rapports entre la CNS et les prestataires.

Le Home-Service propose donc dans ce cadre :

- une coordination administrative ;
- une coordination de la prise en charge des aides et soins autour de la personne dépendante à domicile et en établissement;
- une coordination de proximité en établissement garantissant la personnalisation et la cohérence de la qualité des mesures d'action à l'égard de la personne

NOUVEAU PROJET – NOUVELLES ORIENTATIONS

L'offre du service SeSAD s'étend vers la prise en charge d'adultes à domicile ainsi que de jeunes enfants en dessous de 6 ans.

PARTENARIATS

Autres réseaux d'aides et de soins : Hellef Doheem, Help, Service Aide Familiale, Tricentenaire...

Collaboration avec des services dans le domaine de l'enfance : Scas , One , Ediff

Partenariat : Cellule d'évaluation et d'orientation procédant à l'évaluation de la dépendance ainsi que la CNS pour ce qui concerne l'administratif et le financier.

PROJET EUROPÉEN

Le Home service participe à un partenariat éducatif Grundtvig « Aide aux aidants » dans le cadre du programme pour l'éducation et la formation tout au long de la vie. Ce partenariat traite de « l'auto-évaluation de leurs besoins par les aidants familiaux, un point de départ pour obtenir de l'aide » et implique des professionnels et des parents.

NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES

Depuis sa création en 2003, le Service SeSAD est intervenu d'une manière ou d'une autre auprès de 184 familles distinctes.

Au 31 mai 2011, le Service SeSAD dispose des ressources humaines suivantes :

1 responsable de service (Peggy Becker)

Coordinateur équipe Gardes

Equipe de Soutien en Autonomie :

Equipe Garde :

9 ergothérapeutes/pédagogues

13 aides socio-familiales

A la date du 31 mai la situation quantitative du service SeSAD se résume comme suit :

EQUIPE-SOUTIEN

Dossiers en cours	62	116 heures / sem.	8 intervenants	4082,25 heures prestées au courant de l'année
Dossiers en attente	8	17,5 heures / sem.		

L'équipe de soutien est intervenue dans le cadre de 69 dossiers différents ;
Augmentation approximative de 17% du volume d'heures prestées par rapport à l'année précédente ;
19 nouvelles admissions au courant de l'année, et 7 dossiers ont été clôturés.

EQUIPE-GARDE

Dossiers en cours	65	266 heures / sem.	13 intervenants	10117 heures prestées au courant de l'année
Dossiers en attente	13	52 heures / sem.		

L'équipe-garde est intervenue au niveau de 67 dossiers distincts ;
Augmentation approximative de 25% du volume d'heures prestées par rapport à l'année précédente ;
20 nouvelles admissions, et 2 dossiers soutien-garde ont été clôturés.

SOUS-TRAITANCE

Dossiers S.-Garde	5	32 heures / sem.
Dossier S.-Ergo		0

Supervision de 5 dossiers sous-traités dans un contexte de prestations soutien-garde.

Service SeSAD

Familles distinctes prises en charges	96	382 heures / sem.
Liste d'attente familles distinctes	15	69,5 heures / sem.

Au 31 mai 2011, les équipes du Service SeSAD, prennent en charge 96 familles distinctes
Au 31 mai 2011, la liste d'attente est de 15 familles.

En conclusion, depuis la dernière Assemblée Générale qui s'est tenue en juin 2010 et jusqu'au 31 mai 2011, le Service SeSAD a suivi régulièrement un total de 113 familles distinctes, qui bénéficiaient de prestations soutien-ergothérapie et/ou de prestations soutien-garde. Elles ont presté un total de 14 199 heures auprès des personnes déficientes et de leurs familles et parcouru 141 181 km.

Le Home-Service traite et preste 256 décisions Assurance/Dépendance.

A.P.E.M.H. Société Coopérative

LES ACTIVITÉS DE L'APEMH Société Coopérative

L'A.P.E.M.H. société coopérative, fondée en 1987, gère actuellement 3 structures de travail :
les Ateliers Protégés à Bettange/Mess et son annexe au Centre Nossbiert
les Ateliers de Bettembourg
les Ateliers de Hosingen.

Depuis la Loi du 12 septembre 2003 relative au revenu des personnes handicapées, les travailleurs handicapés signent un contrat à durée indéterminée en tant qu'ouvriers sans qualification. Ils sont soumis au droit de travail commun à tous les salariés.

La convention signée entre le gestionnaire et le Ministère du Travail règle la participation financière et les décomptes y afférents, tout en tenant compte et en respectant les besoins spécifiques des candidats.

Le but économique d'un Atelier Protégé est de faire des recettes afin de pouvoir subvenir partiellement aux frais de fonctionnement et à la participation aux salaires du personnel encadré.

La gestion administrative correspond à celle de toute entreprise commerciale classique, la gestion professionnelle tient compte des dimensions sociale, thérapeutique et économique.

Le Conseil d'Administration de la société coopérative :

Le Conseil d'Administration s'est réuni 4 fois :

16 juin 2010 (Assemblée Générale)
27 octobre 2010
12 janvier 2011
28 avril 2011

La société coopérative a organisé 3 portes ouvertes qui ont su accueillir une clientèle nouvelle permettant de sensibiliser un nouveau public à nos activités.

2 portes ouvertes en hiver :

26 novembre 2010 à Hosingen
03 décembre 2010 à Bettange

1 porte ouverte au printemps

06 mai 2011 à Bettange

Les activités du service :

Critères d'admission :

Les ateliers recrutent des stagiaires dans différents secteurs, les stagiaires, répondant aux critères d'admission de l'A.P.E.M.H., ils doivent donc présenter une déficience intellectuelle :
Education Différenciée, CNFPC, Centres de Formation à l'étranger, classes modulaires, classes intégrées, milieu de travail ordinaire etc....

Pour bénéficier d'un contrat de travail, il faut :

- avoir le statut du travailleur handicapé, délivré par une commission médicale
- avoir une orientation vers le milieu protégé ou vers le milieu ordinaire.
Cette orientation est basée sur un dossier social et décidée par la Commission d'Orientation et de Reclassement professionnel

L'objectif principal de l'Atelier Protégé est – outre l'aspect économique –

- d'offrir à une personne présentant une déficience intellectuelle un travail reconnu au sein d'une entité économique de production et/ou de services;
- de lui permettre de participer activement à la vie sociale;
- d'avoir un salaire lui permettant de gérer de façon autonome ses dépenses privées;
- d'apprendre une certaine autonomie de travail;
- d'offrir une formation continue, respectivement en alternance en cas de besoin;
- de promouvoir l'accès des travailleurs handicapés sur le marché ordinaire en organisant des mesures d'insertion professionnelle, d'accompagnement et de suivi.

Grâce à la multitude des activités, nous pouvons intégrer nos ouvriers(m/f) dans **les domaines**

- de l'agriculture avec ses annexes;
- de l'alimentation;
- du jardinage;
- de la menuiserie;
- de la restauration;
- des services techniques;
- de l'entretien;
- de la buanderie;
- de la vente;
- de la sous-traitance...

Evolution :

L'A.P.E.M.H. Société Coopérative occupe au 01.06.2011, 267 travailleurs à contrat indéterminé, ceci sous le statut du travailleur handicapé selon les dispositions de la loi du 12 sept. 2003

161 à Bettange
54 au Parc Merveilleux
52 à Hosingen

En 2010 :

9 personnes ont pu être engagées
7 personnes ont quitté la vie professionnelle pour des raisons de santé ou autre.

Nouveautés, projets, sujets discutés :

Projet Limpach

Selon les résultats d'une étude récente opérée par le Ministère du Travail et du Ministère de la Famille, les Ateliers Protégés nationaux ne disposent plus de postes suffisants pour accueillir dans un avenir proche les quelques 300 élèves à besoins spécifiques ayant fini leur scolarité.

C'est dans ce souci que l'A.P.E.M.H. a – sur demande du gouvernement – mis en route un projet pour une 4^e structure de formation et de travail à Limpach, structure pouvant accueillir 200 jeunes et adultes en situation de handicap. La procédure du dossier administratif est en cours de régularisation...

Projet buanderie à Hosingen

Très vite après l'ouverture de la buanderie dans les Ateliers de Hosingen, les limites de capacités de la buanderie étaient atteintes. En accord avec le Ministère de la Famille, la buanderie a été agrandie. Cet agrandissement a permis de répondre à une demande croissante de clients et de créer des postes de travail supplémentaires pour les travailleurs encadrés.

Modifications de la loi de septembre 2003

La loi de septembre 2003 prévoit une participation financière au salaire de la personne handicapée par les gestionnaires des Ateliers. Cette participation salariale varie entre 15 et 20% en moyenne, ce qui représente pour nos ateliers un montant très important (+- 780 000€), imputé sur les recettes de l'institution. Une des modifications de la loi prévoit la participation aux salaires de 100% par l'Etat. Les modifications attendent l'avis du Conseil d'Etat avant d'entrer en vigueur.

Problématique du personnel encadré

Une éducation plus ouverte, une approche participative, d'autodétermination, et d'inclusion de la personne à besoins spécifiques ont aidé la personne à être plus sûre de soi, de déterminer ses désirs, d'exprimer ses besoins, de revendiquer ses droits....., mais malheureusement la personne n'est souvent pas consciente des devoirs qui en résultent.

Exemple.

Depuis peu, certains ouvriers ne viennent qu'irrégulièrement au travail, prennent tout leur congé au début de l'année, s'absentent sans excuse. Si nous appliquons la législation du travail commun à tout le monde, un licenciement serait de rigueur, ce qui – en tant que Atelier Protégé – ne nous semble pas toujours indiqué.

Pour permettre l'intégration des personnes en situation de handicap et dans le souci de leur permettre de mener une vie normale, les Ateliers Protégés se voient de plus en plus confrontés à des problèmes qu'on rencontre partout: celui du surendettement, des drogues, d'abus d'alcool, de la parentalité, etc : problèmes qui nous obligent à revoir, à redéfinir et à adapter notre accompagnement social.

La parentalité : même si la question de la parentalité chez la personne handicapée n'est pas nouvelle, l'A.P.E.M.H. Société Coopérative (et d'ailleurs d'autres structures de l'A.P.E.M.H.) s'occupe actuellement de 6 femmes et 4 hommes ayant des enfants en bas âge. 3 femmes et 1 homme se trouvent actuellement en congé parental.

Partenariat :

Le Parc Merveilleux et le Château de Pescheray - Atelier Protégé et Parc zoologique à Le Mans, travaillant également avec des personnes en situation de handicap. Des échanges et visites réciproques ont eu lieu et sont encore prévues à l'avenir.

A.P.E.M.H. FORMATION ET TRAVAIL asbl

LES ACTIVITÉS DE L'A.P.E.M.H. FORMATION ET TRAVAIL

L'A.P.E.M.H. Formation et Travail asbl gère actuellement 4 structures de formation :

- Centre de Propédeutique Professionnelle (CPP) à Bettange-sur-Mess
- Centre de Propédeutique Professionnelle (CPP) au Centre Nossbiert à Esch/Alzette
- Centre de Propédeutique Professionnelle (CPP) au Parc Merveilleux à Bettembourg
- Centre de Propédeutique Professionnelle (CPP) au Parc Hosingen.

Le Conseil d'Administration de l'A.P.E.M.H. Formation et Travail asbl s'est réuni 4 fois :

- 16 juin 2010 (Assemblée Générale)
- 27 octobre 2010
- 12 janvier 2011
- 28 avril 2011

Les activités du service :

Le CPP Bettange prend en charge les adolescents handicapés mentaux à la fin de leur scolarité obligatoire issus soit des Centres d'Éducation Différenciée, de structures de formation à l'étranger, du CNFPC et de plus en plus issus des classes intégrées des Lycées Techniques.

Jouant un rôle de transition entre le milieu scolaire et le milieu de travail, le CPP se donne comme objectif d'offrir au jeune souvent dépassé dans les Centres de formation classiques, une formation professionnelle adaptée à ses besoins, de le former à une certaine autonomie dans le travail, et de lui permettre d'acquérir ainsi des connaissances professionnelles dans différents domaines.

Dans la plupart des cas une admission ultérieure dans un de nos Ateliers Protégés, ou encore sur le marché de travail ordinaire s'en suit

Cette formation dure en moyenne 3 ans, durée qui varie cependant en fonction des capacités et progrès de chacun.

Elle est basée sur :

- un apprentissage professionnel pratique
- accompagné d'un apprentissage théorique individualisé et destiné à consolider les connaissances scolaires acquises et compétences pratiques. Pour ces apprentissages théoriques, du matériel didactique et pédagogique est mis à disposition du jeune (outils informatiques, pictogrammes).
- une formation sociale (communication, adaptation au monde du travail, ponctualité, respect de l'autre etc)

Au début de la formation, l'accent est mis sur l'adaptation du jeune dans le nouvel environnement, il apprend à se repérer à un nouveau rythme (40hrs/sem) et fait peu à peu connaissance des différents domaines de travail.

Au terme de cette première phase, un bilan des compétences et intérêts du candidat est dressé en collaboration avec le jeune ; servant de base pour la suite de la formation. Le jeune est alors admis dans des groupes de transition, permettant une formation plus poussée dans un domaine précis. Cette formation est complétée par des stages dans les différents ateliers.

Pour pouvoir être engagé en atelier protégé, le jeune doit avoir le statut du travailleur handicapé ; statut qui est délivré par une commission médicale ; ainsi qu'une orientation vers le milieu de travail protégé.

Toutes ces démarches seront entamées à la fin de la formation, mais au plus tôt à l'âge de 18 ans.

En fonction des postes disponibles dans les différentes structures, le jeune sera engagé en tant que travailleur non qualifié, suivant la Loi du 12 septembre 2003 concernant les revenus des personnes handicapées.

Evolution :

Les structures de formation et de travail prennent en charge (au 01.06.2011)

81 adolescents :

- 36 à Bettange
- 17 au Nossbiert
- 8 au Parc
- 20 à Hosingen

Sont inscrites au CPP :

- des personnes qui suivent une formation professionnelle proprement dite
- des personnes dans le cadre de leur scolarité dans un autre établissement scolaire ou de formation ; et dont l'objectif est de faire connaissance des structures de l'A.P.E.M.H., en vue d'une éventuelle admission future, ou de faire une première expérience avec le monde professionnel ; expérience qui dans le cadre de l'école n'est pas proposée
- des personnes envoyées par la Commission d'Orientation et de Reclassement professionnel (COR), en vue d'émettre un avis d'appréciation concernant l'employabilité de ces personnes dans un Atelier Protégé.

En 2010 :

- 8 élèves ont été admis en stage scolaire, généralement pendant 1 mois
- 6 personnes ont été envoyées par la COR, en stage d'observation de 3 mois.

Liste d'attente (au 01.06.2011) :

Liste d'attente CPP Bettange, Centre Nossbiert et Parc Merveilleux : 34 (+30 en cours)

Liste d'attente CPP Hosingen : 1 (+10 en cours)

Sujets discutés :

Depuis quelques années déjà, les structures de formation et de travail à Bettange/Mess ont atteint leur capacité d'admission. Des élèves sortant des Centres d'Education Différenciée de Esch/Alzette sont obligés de passer encore 1 ou 2 ans au CPP de Walferdange avant de pouvoir être admis au CPP de l'A.P.E.M.H.

Le projet d'une nouvelle structure à Limpach est toujours en cours des procédures d'autorisation de construction. Les ateliers de Limpach auront une capacité pour accueillir 200 personnes à besoins spécifiques et régleront les demandes d'admission à longue durée. Dès ouverture de cette nouvelle structure, le CPP actuellement implanté au Centre Nossbiert à Esch sera transféré à Limpach.

Ce problème des listes d'attente ne concerne ni les ateliers de Hosingen, ni ceux du Parc à Bettembourg. Au Parc, toute admission est précédée d'une phase d'observation et de formation à Bettange.

Commercialisation et formations offertes du système des pictogrammes (POINT) :

L'A.P.E.M.H. dispose à l'heure actuelle d'un certain nombre de logiciels POINT en relation avec les domaines de travail offerts dans les ateliers de l'A.P.E.M.H., mais n'a pas les moyens pour développer les logiciels spécifiques pour des Institutions externes. Or, grâce à des échanges et séminaires au Luxembourg et à l'étranger, le système est de plus en plus connu et apprécié. Ainsi, la question de la commercialisation du système, mais aussi du know-how se pose.

Audit ordonné par le Ministère du Transport concernant la durée, les trajets, les surveillances dans les transports actuels. Il n'y a pas encore des conséquences de l'audit. Affaire à suivre.

A.P.E.M.H.
Association des Parents d'Enfants Mentalement Handicapés

Domaine du Château
10, rue du Château
L-4976 Bettange-sur-Mess

Tél.: (+352) 379191-1
Fax: (+352) 371696
E-mail: apemh@apemh.lu
www.apemh.lu